



14ème législature

Question N° : 97164	De M. Philippe Folliot (Union des démocrates et indépendants - Tarn)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique > associations	Tête d'analyse > financement	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 05/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur les difficultés rencontrées par le monde associatif. En effet, en France, en 2015, 1 300 000 associations étaient recensées dont 1 950 reconnues d'utilité publique. En tout, en 2013, ce sont 20 900 000 bénévoles qui évoluaient au sein des associations en France et 1 800 000 personnes employées (représentant 6,9 % de l'emploi en France). Ainsi le mouvement associatif joue un rôle incontestable dans la transformation de la société et les bénévoles apportent une contribution irremplaçable à la vie démocratique, à la cohésion sociale et à la richesse économique. Alors que, souvent, l'État recule face à la crise, les associations sont placées en première ligne que ce soit dans le domaine social, de la santé, de la culture, de la citoyenneté, de l'environnement ou du sport et bien d'autres encore. Elles sont vitales pour la cohésion et la vitalité de nos territoires. Fragilisées par la baisse des subventions qui leurs sont allouées, les associations subissent de plein fouet la diminution de la dotation globale de fonctionnement qui a conduit de nombreuses collectivités à faire des choix drastiques pour boucler leur budget. Ainsi, en 2015, les aides aux associations ont été réduites de 3 %, de 5 %, voire parfois de 10 %. Face à cette situation dramatique, les pouvoirs publics se doivent de réagir afin de sauvegarder la pérennité de notre modèle associatif ô combien important pour les territoires et la population française. Ainsi de nombreuses solutions pourraient, par exemple, être mises en place : assurer le financement des projets associatifs dans le cadre de conventions pluriannuelles ; définir des solutions pour mieux protéger les responsables associatifs devant la justice ; lutter contre la complexité administrative *via* des demandes de subvention et d'agrément simplifiées ; poser les bases d'une nouvelle relation entre la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et les associations ou encore créer un véritable statut du bénévole afin de valoriser l'engagement. Ainsi il souhaiterait savoir quelle est sa position à ce sujet et quelles actions le Gouvernement compte mettre en œuvre pour aider le monde associatif.